



Coupes de l'Hérault 2025

Coupes

« Pierre LECLER », « Lucienne PICHARD », « Gérard FABRE », « EXBRAYAT »

Règlement des coupes

Art. 1 - Tarif d'inscription :

- coupes LECLER, FABRE et EXBRAYAT : 20 € par équipe
- coupe PICHARD : gratuit.

Art. 2 - Principe : tirage au sort intégral au départ suivi d'un tableau à élimination directe.

Toutefois :

- si le nombre d'équipes engagées dans une coupe est très faible, une phase de "poule" peut être proposée pour désigner les deux équipes finalistes.

Art. 3 - Nombre de joueurs par équipe :

- coupes LECLER, FABRE : 4 joueurs
- coupe PICHARD : 2 joueuses.
- coupe EXBRAYAT : 2 joueurs.

Les équipes doivent être complètes.

Art. 4 - Nombre de points maximal de chacun des joueurs de l'équipe :

- coupe LECLER : 1299 pts
- coupe PICHARD : 1199 pts
- coupe FABRE : 799 pts.

Art. 4 bis - Nombre de points minimum de chacun des joueurs de l'équipe :

- coupe EXBRAYAT : 1299 pts.

Les points pris en compte sont ceux de début de phase 2 de la saison 2023/2024.

Art. 5 - Nombre de points maximal pour le total des joueurs de l'équipe :

- coupe LECLER : 4000 pts
- coupe PICHARD : 1990 pts
- coupe FABRE : 2600 pts.

Art. 5 bis - Nombre de points minimum pour le total des joueurs de l'équipe :

- coupe EXBRAYAT : 2600 pts.

Art. 6 - Nombre d'équipes par club : pas de limites.

Pour la coupe PICHARD, il est possible de créer une "entente" entre deux clubs pour la constitution d'une équipe.

Art. 7 - Composition des équipes :

- coupes LECLER, FABRE : 4 joueurs répartis en 2 groupes de 2 joueurs ; les 2 joueurs les mieux classés jouent dans le 1^{er} groupe (AB ou WX); 4 simples et 1 double dans chaque groupe (soit 10 parties au total);
- coupe PICHARD : 2 joueuses ; 4 simples et 1 double (soit 5 parties au total).
- coupe EXBRAYAT : 2 joueurs ; 4 simples et 1 double (soit 5 parties au total).

Art. 8 - Restrictions pour les joueurs composant une équipe :

- les joueurs d'une équipe peuvent être renouvelés lors des différents tours de la compétition, mais il est interdit à un même joueur de participer à une même coupe dans 2 équipes différentes ;
- un même joueur (ou joueuse) peut participer à 2 coupes différentes (sauf pour les finales, dans le cas où il serait qualifié pour les 2 finales) ;
- 1 seul étranger, 2 mutés muté autorisé par équipe, sauf pour équipe de 2 (1seul mutés)
- 1 joueuse féminine autorisée par équipe en LECLER, FABRE ; EXBRAYAT
- catégorie des joueurs :
 - . coupes LECLER, FABRE et EXBRAYAT: benjamin, minimes, cadets et juniors autorisés ;
 - . coupe PICHARD : benjamine, minimes, cadettes et juniors autorisées.

Art. 9 - Application des règlements FFTT ; le coefficient 0,5 est appliqué pour le calcul des points de classement.

Art. 10 - Déroulement des rencontres : les rencontres se déroulent jusqu'à leur terme (pas d'arrêt au score acquis).

Art. 11 - Départage des équipes en cas de match nul : les équipes sont départagées selon les critères suivants (dans cet ordre) :

1. Est déclaré vainqueur, l'équipe qui remporte le plus de manches (set-average)
2. Est déclaré vainqueur, l'équipe qui remporte le plus de points (point-average)
3. Est déclaré vainqueur, l'équipe la "moins bien classée" (total des points de l'ensemble des joueurs de l'équipe le plus faible).

Déroulement des coupes

Tirage au sort

- Un tirage au sort détermine le départ de la coupe et suit un tableau à élimination direct, les rencontres et le lieu des rencontres (l'équipe tirée la première reçoit).
- Le tirage au sort est intégral au départ.
- La date des tirages au sort pour toutes les coupes sera effectuée le vendredi 3 février au club de Gigean. A la date prévue du tirage au sort, les clubs qualifiés tirés en premier sont prioritaires pour recevoir.

Au-delà un délai de 15 jours supplémentaires est octroyé et le club se déplaçant devient receveur et passé cette date, les deux équipes seront éliminées si la rencontre n'a pas eu lieu.

Calendrier

- Après la clôture des inscriptions, le calendrier des compétitions sera communiqué. Un délai de 15 jours supplémentaires est octroyé pour jouer la rencontre. Passé cette date, les deux équipes seront éliminées.

- Chaque club devra communiquer le nom et les coordonnées d'un correspondant.

- Les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine, ou le samedi, ou le dimanche.

La convivialité et l'esprit sportif devant être la règle pour cette compétition, les clubs s'engagent à trouver le meilleur accord pour la date des rencontres (proposition de deux dates minimum).

Tout club rencontrant des difficultés pour fixer la date d'une rencontre doit en aviser sans attendre, le responsable de l'épreuve, Bernard DARU :

Email : coupe.herault.cdt34@gmail.com

Résultats

Des feuilles de match spécifiques (également accessibles dans GIRPE) devront-être utilisées.

A l'issue de la rencontre, l'équipe recevant doit faire remonter dans GIRPE les résultats comme on peut le faire pour notre championnat. Si il y a une incapacité à le faire il faudra scanner (ou photographier) la feuille et l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : coupe.herault.cdt34@gmail.com. Tout litige sera arbitré par la Commission Sportive Départementale.

Finales

La date des finales sera communiquée dès le début des compétitions. (Prévu aux alentours de mi-juin 2026)

Elles se dérouleront en même temps dans la salle du club qui aura été retenu (après appel à candidature) pour l'organisation de la manifestation.

Les clubs vainqueurs recevront pour une année les différentes coupes (les trophées restent acquis aux clubs après trois victoires consécutives). Les joueurs de chaque équipe finaliste recevront des médailles.